

L'Europe, la démocrate directe et le fédéralisme : le carrefour plutôt que l'impasse

Autor(en): **Buman, Dominique de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **16 (2007)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-833155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'EUROPE, LA DÉMOCRATIE DIRECTE ET LE FÉDÉRALISME: LE CARREFOUR PLUTÔT QUE L'IMPASSE

Dominique de Buman

Les fondements de la Suisse et le PDC

La Suisse actuelle est une Confédération d'Etats souverains. Son organisation institutionnelle est le fruit de l'histoire de sa fondation. Les cantons se sont unis, leur nombre a augmenté au fur et à mesure des siècles pour défendre ensemble leur identité face à l'extérieur et aux menaces étrangères qui planaient sur eux. Cette motivation profonde explique pourquoi, aujourd'hui encore, la Confédération ne possède que les compétences qui lui sont attribuées sur décision expresse du peuple et des cantons. On comprend ainsi le sens et la portée des droits démocratiques que sont l'initiative et le référendum et dont la mission est de garantir la maîtrise du peuple sur les institutions.

Ce mouvement, venant de la base et dirigé vers le haut de la pyramide étatique, a ses origines dans le souci du respect des différentes entités locales et régionales, minoritaires ou majoritaires.

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) s'est formé et développé historiquement sur ces fondements. Il est fortement implanté à la fois dans les cantons qui ont constitué le noyau original du pays, dans la partie latine de la Suisse et dans les zones de montagne en général, toutes régions qui correspondent à des minorités particulières. Et je ne fais pas allusion ici aux caractéristiques sociologiques du PDC, qui renforcent ce profil général.

Ce bref rappel descriptif explique pourquoi le PDC se montre si engagé dans la voie bilatérale avec l'Europe et se dit dans sa majorité aussi sceptique vis-à-vis d'une adhésion à l'Union européenne, assez bureaucratique et centralisatrice.

La Suisse et la démocratie directe face à l'Europe d'aujourd'hui et de demain

Ainsi, le fédéralisme et la démocratie directe sont-ils des principes fondamentaux de notre Etat, auxquels il ne saurait être question de renoncer. Certes, en

cas d'adhésion à l'Union, le droit communautaire l'emporterait sur le droit national. Néanmoins, le nombre de conflits potentiels est très restreint, comme l'a démontré le Conseil fédéral lui-même dans son rapport du 3 février 1999. Et, en tout état de cause, les droits populaires essentiels, le référendum obligatoire, le référendum facultatif et l'initiative populaire constitutionnelle ne seraient pas remis en question. Là où il pourrait parfois se poser un problème, c'est lorsque le résultat d'une décision populaire se trouverait en contradiction avec le droit communautaire. Ce cas de figure devrait faire l'objet de négociations juridiques préalables, si la Suisse devait choisir la voie de l'adhésion en cas d'impasse des Accords bilatéraux.

Les droits judiciaires ne seraient pas touchés par une éventuelle entrée dans l'Union

Quant au poids respectif du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, une adhésion renforcerait incontestablement le poids du gouvernement. Il faudrait donc prendre des mesures législatives internes pour renforcer le droit de participation du Parlement à certaines compétences actuelles de l'Exécutif.

Ainsi, les dangers évoqués par les opposants à l'adhésion ne doivent-ils pas être surévalués. Ils doivent être discutés ouvertement et sereinement avec les partenaires de l'Union. Dans le futur, il est souhaitable que l'Union elle-même se réforme dans un sens plus démocratique et plus fédéraliste. Il en va de son propre intérêt, si elle veut éviter les divisions internes majeures, voire l'éclatement.

Cette tendance existe aujourd'hui chez nos voisins, et il n'est pas exclu que l'évolution à moyen terme de l'Union aille au-devant de nos propres aspirations. L'adhésion pourrait alors se présenter naturellement comme la solution, lorsque les rouages sophistiqués de l'horlogerie bilatérale se seront peut-être grippés à partir de 2009, si par malheur des décisions négatives devaient tomber en Suisse, par addition des résistances et méfiances diverses.